

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le mardi seize juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en directe sur youtube.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, HAURET Pascal, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELEART Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 10 juin 2020

Affichage :

Du vendredi 19 juin au mercredi 19 août 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. SIMON Didier ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

M. Denis BARD est nommé secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 10 juin 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

40-2019 - Désignation de représentants du Conseil municipal à divers organismes et associations.

Le Conseil municipal est appelé à désigner ses délégués à diverses instances, organismes et associations ainsi qu'aux organismes intercommunaux.

L'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales indique qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination. Cependant, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal décide :

- 1) ne pas voter au scrutin secret**
- 2) de désigner son ou ses délégués aux organismes suivants :**

INSTANCE/ORGANISME /ASSOCIATION	DELEGUES
ORGANISME DE GESTION DES ECOLES CATHOLIQUES – OGE C	<p><u>Un Titulaire</u> : Aude MAHÉO</p> <p><u>Un Suppléant</u> : Carine THERAUD</p>
ASSOCIATION MUSICALE DE HAUTE VILAINE - AMHV	<p><u>Un Titulaire</u> : Laëtitia TORTELLIER</p> <p><u>Un Titulaire</u> : Carine THERAUD</p>
CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE – CVA	<p><u>Un Titulaire</u> : Laëtitia TORTELLIER</p> <p><u>Un Titulaire</u> : Virginie POINTIER</p>
CONSEIL D'ADMINISTRATION « LE JARDIN PARTAGE DE LA VIGNE »	<p><u>Un Titulaire</u> : Marlène PEROT</p>
CONSEIL D'ADMINISTRATION SOL'EPI	<p><u>Un Titulaire</u> : Julie DEGUILLARD</p>
<p>COMITES DE JUMELAGE</p> <p>Lusk Irlande</p> <p>Gyorujbarat</p>	<p><u>Un Titulaire</u> : Gérard RAOUL</p> <p><u>Un Titulaire</u> : Didier SIMON</p> <p><u>Un Titulaire</u> : Denis BARD</p>
AGIR POUR L'EMPLOI	<p><u>Un Titulaire</u> : Vincent POINTIER</p> <p><u>Un Suppléant</u> : Julie DEGUILLARD</p>
ADOM +	<p><u>Un Titulaire</u> : Marlène PEROT</p>
<p>COMITE DES ŒUVRES SOCIALES 35 -</p> <p>COS BREIZH</p>	<p><u>Un Titulaire</u> : Arlette GROSEIL –MOREAU</p>
AUDIAR	<p><u>Un Titulaire</u> : Denis BARD</p>
COMMISSION MARCHÉ DOMINICAL	<p><u>Un Titulaire</u> : Virginie POINTIER</p> <p><u>Un Titulaire</u> : Jocelyne BOULEAU</p> <p><u>Un Titulaire</u> : Vincent POINTIER</p>



Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE